

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE 01 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal a été convoqué le vingt-quatre juin 2024 pour la séance du un juillet 2024 à 20h00 en séance ordinaire, par Alain CHANE, le Maire.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024

- 1. Délibération pour la préemption de la maison de Madame VAIMBOIS Marie Paule**
- 2. Délibération pour la préemption de parcelles pour l'ENS**
- 3. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour faire les demandes de subvention, signer et engager tous les travaux nécessaires à la rénovation du presbytère.**
- 4. Signature d'une convention pour le partage de la poche incendie avec la commune de Pettoncourt**
- 5. Divers**

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le un juillet à vingt heures les membres du conseil municipal de la commune de Moncel-sur-Seille se sont réunis sur la convocation du Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames et Messieurs : Alain CHANE, Mathieu SESMAT, Jean-Marc LESCURE, Loïc MERCIER, Marc NASSAU, Mireille PICARDAT, Vanessa THOUAILLE, Christine DUMAY, Fabien REFFI, Aldo IANNI, Ernest BOUR, Nicolas PERRIN

Absents excusés :

Madame Angélique GAUVAIN donne pouvoir à Monsieur REFFI Fabien

Absents : Cédric TOUSSAINT

Monsieur Loïc MERCIER a été désigné secrétaire de séance et a accepté les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux : 14

Quorum : 8

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu du conseil municipal du 11 avril fait l'objet d'observations. Aucune observation n'étant émise, le procès verbal est adopté et signé.

séance du 01 juillet 2024

1- Droit de préemption pour la maison de Madame VAIMBOIS Marie Paule.

- Monsieur le Maire rappelle l'importance d'acquérir la parcelle de Madame VAIMBOIS Marie Paule, AB141 afin de concrétiser le projet de résidence Séniors. Lors de sa mise en vente, la mairie souhaite exercer son droit de préemption pour être l'acheteur prioritaire.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à effectuer toutes les démarches administratives et légales nécessaires à l'exercice de ce droit de préemption.

2- Droit de préemption pour des parcelles de L'ENS.

- Le Maire rappelle que la politique du département de Meurthe et Moselle vise à préserver des sites naturels remarquables ; ses objectifs sont de mettre en œuvre une maîtrise foncière, une gestion appropriée et durable et une ouverture au public à travers des animations ou aménagements.

Il rappelle que l'ENS du Marais de Moncel-sur-Seille d'une superficie de 190 hectares se situe sur les communes de Chambrey, Pettoncourt et Moncel/Seille et qu'il abrite un patrimoine naturel remarquable pour ses intérêts agricoles et paysagers. Ces zones humides sont parmi les écosystèmes les plus menacés.

Le diagnostic environnemental qui s'est déroulé sur l'année 2023 a révélé une flore remarquable - euphorbe des Marais, Jonc de Gérard - et une faune diversifiée - oiseaux nicheurs, insectes inféodés aux milieux humides, amphibiens, chauve-souris... - et un plan de Préservation et de Valorisation est proposé sur 12 ans.

Les actions envisagées sont de suivre la biodiversité, de préserver les espèces sauvages à enjeu majeur et de conserver la mosaïque d'habitats humides ; pour garantir la pérennité de ces actions de gestion, il faut favoriser l'emprise foncière ;

- **Afin de sécuriser les parcelles qui pourraient être mises en vente, il est proposé au Conseil Municipal d'exercer le droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles par délégation du Département de Meurthe et Moselle.** Il convient d'adresser une demande en ce sens au Conseil Départemental.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à effectuer toutes les démarches administratives et légales nécessaire à l'exercice de ce droit de préemption.

3- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour faire les demandes de subvention, concernant la rénovation du presbytère

- Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux pour la rénovation du presbytère.
Il s'agit notamment d'y créer 2 appartements et d'effectuer des travaux d'isolation, de remplacement des menuiseries.
- Pour cela le Maire propose de solliciter toute subvention de l'état pour les travaux de rénovation du presbytère.
- L'objectif poursuivi est de diminuer le coût énergétique de ce bâtiment.

- Monsieur le Maire présente le devis qu'il a recueilli pour ce projet dont le montant total s'élève à 235.346,00€ HT.
Il informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier des subventions suivantes :
 - l'État dans le cadre de la DETR
- Le montant des travaux HT : 235 346.00€
- Taux de subvention DETR 30% : 70 603.80€
- Autofinancement : 164 742.20€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire la demande de toutes subventions de l'état sur un montant de travaux de 235 346,00€.

4- Signature d'une convention pour le partage de la poche incendie avec la commune de Pettoncourt.

- La commune de Moncel sur Seille est propriétaire d'une réserve incendie répertoriée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Meurthe et Moselle (SDIS 54) sous le n°PEI 13, d'une capacité utile de 120m³ et implantée sur la parcelle n°ZB054, sur le site qu'elle exploite au 2A rue de l'ancienne Gare.
- La commune de Pettoncourt demande à la commune de Moncel sur Seille de pouvoir bénéficier de l'usage de cette installation sous réserve d'assumer une partie des charges liées à son entretien.
- Les parties se sont rapprochées pour établir les règles applicables à l'entretien, l'accès et l'utilisation de cette réserve incendie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec la Maire de Pettoncourt.

Divers

Un point est fait sur la résidence Parisot.

Un courrier va être transmis à l'O.H.S. la préfecture et la COMCOM.

La séance est levée à 21h20.

Le maire

Alain CHANÉ

Le secrétaire

Loïc MERCIER

